

Communiqué de presse

Évry, le 28 novembre 2011

Protection de l'enfance : Les mensonges du Ministre Guéant !

Claude Guéant a demandé jeudi dernier lors d'une visite à Corbeil-Essonnes à "voir de près la responsabilité du Conseil général" de l'Essonne dans l'application de « la loi sur l'aide à l'enfance de 2007 », indiquant que cela "l'étonnerait que le Conseil général l'applique", estimant "qu'aucune collectivité de gauche ne l'applique". Dans une lettre adressée au Ministre, Jérôme Guedj, Président du Conseil général de l'Essonne, se dit "tout bonnement outré" de ces propos.

Jérôme Guedj rappelle au ministre que la protection de l'enfance est, pour le Conseil général de l'Essonne, bien plus qu'une compétence obligatoire, c'est une priorité politique. "*Nous y consacrons le 2^{ème} budget de fonctionnement de notre collectivité avec plus de 150 M€ par an*", indique-t-il.

Le Département de l'Essonne assume pleinement les dispositions de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, qui fait du Conseil Général le chef de file de cette compétence. Cette loi prévoit notamment que le recueil des signalements s'effectue par une cellule de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes des mineurs en danger et institue la création d'un observatoire de l'enfance en danger dans chaque département. **Ces dispositions ont été mises en œuvre en Essonne de manière concrète, concertée et rapide.** Le protocole de coordination pour la prévention et la protection de l'enfance en danger a été signé dès le 5 mars 2008. Le département de l'Essonne était l'un des premiers à le faire en France.

Regrettant que le gouvernement ait attendu sa condamnation par le Conseil d'État suite aux recours de nombreux départements, pour décider enfin en mai 2010, la création du Fonds national de financement de la protection de l'enfance, Jérôme Guedj récuse les propos du ministre et le renvoie devant le propre désengagement de l'État en matière de protection de l'enfance.

Jérôme Guedj s'interroge également sur la confusion opportune que Claude Guéant entretient avec la loi relative à la prévention de la délinquance adoptée le même jour. Cette loi, qui consacre le maire et non le Président du Conseil général, comme acteur essentiel de cette politique, privilégie la répression par rapport à la prévention. Elle prévoit notamment pour le Maire la possibilité de mettre en place un Conseil des droits et devoirs des familles. "***Je note que la quasi-totalité des communes de mon département, de gauche comme de droite, a décidé à ce jour de ne pas mettre en place un Conseil des droits et devoirs des familles, ce qui peut légitimement interroger sur la pertinence de cet outil***", juge le Président du Conseil général.

Le Département de l'Essonne a, pour sa part, décidé de privilégier l'ensemble des mesures de l'Aide Sociale à l'Enfance existantes et de ne pas recourir au Contrat de Responsabilité Parentale, en raison de ses effets contre-productifs en matière éducative. "*Nous préférons donner la priorité à la prévention et soutenons les familles essonniennes dans leurs difficultés, notamment parentales*".

Par ailleurs, la suppression systématique des allocations familiales organisée par la loi Ciotti, pour les familles dont un enfant est absentéiste est une mesure coercitive, qui frappe prioritairement des familles déjà fragilisées. C'est une mesure inique et inefficace à la question de l'absentéisme, qui appelle une réponse éducative. Pénaliser les parents, sans mobiliser les moyens indispensables en faveur de l'éducation, est voué à l'échec.

"Je ne puis que regretter ces propos, qui entretiennent l'amalgame entre la protection de l'enfance dont les Conseils généraux sont chefs de file et la prévention de la délinquance. Je vous invite à venir en Essonne constater l'important travail réalisé en faveur de la prévention et la protection de l'enfance", conclut Jérôme Guedj.

Contact : Mathieu CUSSOT
Téléphone : 01 60 91 91 47
Portable : 06 77 80 24 72
Télécopie : 01 60 91 91 24
E-mail : mcussot@cg91.fr



Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL